
DECRET N° 2014 / 269 **DU** 25 JUIL. 2014
portant nomination d'un Ambassadeur.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des services extérieurs permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu le décret n° 2005/286 du 30 juillet 2005 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **NZOYOUN Nicolas** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun auprès de la République Centrafricaine, avec résidence à Bangui.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 25 JUIL. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

